

Observations de PLATFORMA sur la note d'information pour le programme thématique OSC et AL (2014-2020)

Remarques générales sur l'approche globale

- Les conclusions du **processus consultatif** en cours pour les gouvernements locaux et régionaux, prévues pour décembre 2012, devraient avoir un impact sur la stratégie du programme. Dès lors, nous souhaiterions que le calendrier détaillé d'approbation de la stratégie soit clarifié.
- PLATFORMA représente 24 organisations partenaires de gouvernements locaux et régionaux, qui ont montré leur intérêt pour la contribution à cette consultation sur le programme thématique OSC-AL. CGLU, la CRPM, CUF, l'AFCCRE et les villes de Paris et Lyon ont contribué à ce projet de note. Cependant, **un travail de qualité nécessite du temps et des mécanismes appropriés**. Une plage d'environ 2 semaines au total n'est pas suffisante pour une consultation impliquant des réseaux.
- À ce stade, une indication de la **part budgétaire** allouée aux OSC et aux ALR serait utile, avec la confirmation que **2 lignes distinctes** sont prévues pour chaque type d'acteur. En ce qui concerne le financement, des observations supplémentaires figurent dans le présent document. Nous souhaiterions par exemple obtenir une clarification concernant la ligne budgétaire consacrée à la priorité 1.3 « Approche territoriale du développement ».
- Suite à l'adoption du « Programme pour le changement », une clarification serait nécessaire en ce qui concerne **l'application du principe de différenciation dans ce programme thématique**. Nous appelons la CE à s'assurer que les ALR des pays qui ne bénéficient plus de l'aide bilatérale de l'UE sont éligibles au programme thématique OSC-AL.
- Nous appelons la CE à **élargir la liste des pays éligibles** au premier objectif qui se concentre sur le niveau national, par comparaison avec la dernière période de programmation. Les pays éligibles pour les AL devraient être aussi nombreux que ceux éligibles pour les OSC.
- Comme cela est proposé dans la Communication sur les OSC, des **feuilles de route par pays** devraient être établies pour les ALR par les délégations de l'UE. Suite aux conclusions du Dialogue Structuré, nous pourrions même envisager le développement d'une seule et même feuille de route par pays pour les OSC et les ALR.
- Nous demandons que, dans les pays partenaires de l'UE, **tous les niveaux de gouvernance** (en particulier les ALR et leurs associations représentatives) soient consultés par les délégations de l'UE pendant la phase de programmation, comme le Parlement l'a proposé dans sa position de négociation sur la proposition de règlement établissant un instrument de financement pour la coopération au développement (titre IV, article 11,3).
- PLATFORMA réitère la nécessité d'**une évaluation du programme ANE-AL** afin d'identifier les points forts et les points faibles du programme. Une meilleure visibilité des projets financés profiterait à tous les demandeurs potentiels.

- La CE devrait maintenir la publication des prévisions d'appels à propositions.

Commentaires sur l'introduction et les volets proposés

1- Contexte

- Deux références majeures devraient être ajoutées au contexte : en premier lieu, le **cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement**, parmi lesquels les objectifs de réduction de la pauvreté, d'égalité des femmes et des hommes, de protection de l'environnement et de partenariat mondial devraient constituer des principes directeurs pour l'ensemble des programmes thématiques de l'UE. En outre, le **Partenariat mondial de Busan pour une coopération efficace au service du développement** devrait également être une composante forte du contexte du programme, avec des conséquences sur l'organisation du programme (voir en particulier les observations sur les défis et sur le volet 1 du programme).

2- Défis

- En concordance avec le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, le deuxième défi devrait être reformulé comme suit : « défis des OSC et des ALR pour contribuer efficacement à l'**appropriation** et la gouvernance **démocratiques** et à la **redevabilité mutuelle** »
- Le troisième défi devrait être reformulé comme suit : « accès limité des populations aux **services publics de base** »

3- Volets proposés

- **Nous accueillons favorablement l'articulation du programme autour de 3 volets**, que nous considérons pertinents pour la contribution des OSC et ALR au développement.
- Nous voudrions en particulier souligner notre soutien aux éléments suivants (le détail figure dans les sections correspondantes) :
 - l'innovation du volet 1, qui se concentre sur le niveau national et prévoit des **actions pilotes promouvant une approche territoriale du développement** ;
 - l'accent mis sur l'**éducation au développement**, défi majeur pour la prochaine période budgétaire, avec l'ouverture de ce volet aux pays à revenus intermédiaires ;
 - la distinction entre le soutien aux processus de développement au niveau national dans le volet 1 et le soutien à la structuration des réseaux des pays partenaires dans le volet 2.

4- Principes

- Nous appelons la Commission à modifier certains des principes proposés comme suit :
 - « prendre en compte le droit d'initiative des OSC » en « prendre en compte le droit d'initiative des OSC et la **légitimité démocratique des ALR dans les pays où elles sont élues** » ;

- o « engagement stratégique avec les OSC » en « **engagement stratégique avec les OSC et les ALR en Europe et dans les pays partenaires** ».
- Nous aimerions que la Commission **encourage une approche partenariale réciproque entre les ALR et les OSC** pour l'ensemble des objectifs proposés.
- Nous aimerions également ajouter un principe spécifique concernant la nécessité de prendre en compte la **diversité des ALR** en tant qu'acteurs, compte tenu des différents stades de décentralisation dans les pays partenaires.
- Le principe de **financement flexible** est fondamental. Cependant, des indications supplémentaires sont nécessaires sur la manière de parvenir à des financements flexibles. La manière d'agir importe tout autant que l'action en elle-même. À cet égard, nous pensons que la mise en œuvre devrait aller plus loin que l'approche projet et chercher à établir des **partenariats stratégiques à moyen terme avec l'implication de l'ensemble des acteurs pertinents**.

Remarques sur le volet 1 : « L'accent sur le niveau national : renforcer la contribution des OSC et des AL aux processus de développement et de gouvernance »

1.1 Renforcer la contribution des OSC dans les processus de développement

- En ce qui concerne la capacité des OSC à prendre part aux processus politiques publics, nous suggérons que le programme soutienne la contribution des OSC à l'élaboration des politiques, non seulement aux niveaux national et sectoriel, mais également au **niveau infra-étatique**.
- Selon la Communication sur « l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures », nous aimerions que la CE rappelle ici qu'« **il incombe aux pouvoirs publics de garantir une fourniture effective des services sociaux (santé, éducation, protection sociale), que ce soit au niveau central ou local, selon le cadre institutionnel du pays** », tel qu'indiqué au point 4.3. Le soutien du rôle des OSC pour une meilleure prestation de services sociaux nécessite donc une clarification. Selon la note, le programme prévoit de soutenir ce rôle dans les pays les moins développés et dans les États fragiles, sans **aucune mention des autorités publiques responsables de la prestation de services**. Une telle vision, ainsi tronquée, constituerait un défaut dans la conception du programme.
Les OSC peuvent jouer un rôle majeur dans la prestation de services, en particulier dans les contextes où les autorités publiques, y compris les gouvernements locaux, sont déficientes ou ne sont pas en mesure d'agir efficacement. Cependant, **dans un objectif de bonne gouvernance et de pérennité**, de telles expériences doivent rester exceptionnelles et **ne peuvent pas constituer un principe directeur de ce programme thématique**.
Il existerait un **risque d'affaiblissement des institutions publiques déjà fragiles**, comme les gouvernements locaux, responsables de la prestation de services de base dans de nombreux pays. Plutôt que de promouvoir le rôle des OSC en tant que prestataires de services, nous appelons la CE à **soutenir les ALR dans l'accomplissement de leur responsabilité à moyen/long terme, y compris en matière de partenariat avec les OSC**. C'est uniquement dans ces conditions que la prestation de services peut contribuer à **la construction de l'État et à une meilleure gouvernance locale**. Dans les situations particulières

où les OSC sont amenées à contribuer à la prestation de services, leur action devrait viser à soutenir/former les autorités publiques et, ultimement, les évaluer lorsqu'elles rendent des comptes aux citoyens.

- PLATFORMA réaffirme que l'ensemble des appels à propositions OSC/AL devraient inclure une approche partenariale réciproque entre les ALR et les OSC. Les appels à propositions lancés par les délégations de l'UE dans le cadre de la ligne budgétaire pour les acteurs non étatiques étaient trop souvent fermés aux ALR en tant que partenaires. **Nous appelons donc la CE à rendre les AL éligibles en tant que partenaires pour tous les appels à propositions.**

1.2 Renforcer la contribution des ALR dans les processus de développement

- En matière d'environnement porteur pour les ALR, **les réformes de décentralisation et la capacité des ALR pour l'autonomie locale** devraient être davantage soulignées. Cependant, l'objectif visant à développer un environnement porteur semble plutôt ambitieux par rapport à la portée de ce programme thématique. Nous pensons que cet objectif global s'applique plutôt aux **programmes géographiques**.
Dans le cadre de ce programme, un travail analytique pourrait être mené avec les associations d'ALR pour définir des priorités dans les pays où les processus de décentralisation sont fragiles, bloqués ou même en recul, ou bien là où la part des ALR dans le budget national est très faible (inférieure à 10 %, d'où leurs faibles ressources opérationnelles).
- Plutôt que de se concentrer sur le soutien des ALR pour le développement d'un environnement porteur, nous aimerions souligner le **rôle des ALR dans la prestation de services** (1.2.2).

Sur la base de certains axes de la priorité 1.2.1, nous aimerions également rappeler le rôle essentiel des ALR **dans l'exercice de la démocratie au niveau local**, principe majeur qui n'est pas explicité dans la note.

- Nous aimerions également **séparer le soutien à la prestation de services pour les plus démunis et celui à la croissance inclusive et durable en deux sous-priorités distinctes**. En effet, les appels à propositions spécifiques lancés par les délégations de l'UE risquent de réduire la portée de la coopération et de porter uniquement sur l'une des deux questions. Ces deux thèmes devraient être traités séparément dans chaque appel à propositions.
- En outre, l'étude des rôles et de la valeur ajoutée des OSC et des ALR est pertinente dans le cas des **États fragiles** et devrait donc également être traitée dans la section 1.2.
- En matière d'outils, la note devrait faire référence de manière explicite à la « **coopération décentralisée** », étant donné qu'il s'agit d'un mécanisme instrumental essentiel pour les ALR en ce qui concerne l'échange d'expertise, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités, etc. (excellentes expériences de coopérations Nord/Sud et Sud/Sud).
- Dès lors, le programme devrait **se concentrer sur le renforcement des capacités et le transfert d'expertise, à la fois au travers des partenariats de coopération décentralisée et du soutien aux associations nationales**. Celles-ci ont un rôle important à jouer en matière de plaidoyer et de supervision et offrent un **effet multiplicateur important** pour un programme modeste tel que celui des OSC-AL.

- Nous suggérons que le programme reconnaisse et appuie le rôle joué par les **ALR européennes** dans le soutien à leurs homologues dans les pays partenaires, dans celui aux OSC dans les pays partenaires et européens, mais également dans les domaines du plaidoyer et de la sensibilisation.
- Comme mentionné précédemment, les **feuilles de route par pays** devraient également être établies pour les ALR par les délégations de l'UE. Une seule et même feuille de route par pays pour les OSC et les AL constituerait une réponse efficace aux conclusions du Dialogue Structuré.
- En matière de prestation de services publics et de promotion d'une croissance inclusive et durable, nous suggérons de faire davantage référence à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre l'exclusion sociale.
- En outre, il serait essentiel que le programme renforce la capacité des ALR dans la mise en œuvre et le contrôle de l'agenda d'efficacité de l'aide au développement.

1.3 Appuyer des actions pilotes en matière d'approche territoriale du développement

- Réponse à l'une des recommandations du Dialogue Structuré, **cette innovation est l'une des forces** du programme proposé.
- À plusieurs reprises, la note explique qu'une meilleure contribution et une meilleure articulation entre l'élaboration des politiques aux niveaux national et local constituent un défi majeur pour le programme. Nous pensons que ce sous-volet pourrait offrir d'excellentes **opportunités pour les OSC et les ALR d'associer leurs forces à cet égard et de renforcer leurs partenariats au bénéfice du niveau local (territoire)**.
- Des **expériences concluantes existantes** pourraient servir de base pour montrer l'impact de tels partenariats.
- Le **rôle de chaque catégorie d'acteurs**, et notamment le **rôle** de leader et de **coordinateur des ALR** en tant qu'institutions publiques légitimes dans les plans de développement multi-acteurs, devrait être respecté et clarifié dans ce sous-volet. Les actions pilotes devraient contribuer au renforcement des institutions publiques locales, en renforçant la participation des acteurs locaux aux politiques locales et en améliorant la redevabilité des ALR envers les citoyens et les OSC.
- Le cadre des actions pilotes devrait être établi minutieusement et **mettre en avant les résultats concrets attendus**. L'expérience a montré que ces types de « plans de développement de participation » soutenus par les donateurs doivent être bien ancrés dans le territoire et répondre à des besoins clairement identifiés, mis en avant conjointement par les acteurs impliqués. En outre, lorsque cela est possible, l'État doit soutenir ce type d'initiative de manière à assurer une bonne articulation entre politiques locales et nationales. Tous les acteurs du développement impliqués dans le territoire concerné, comme les ALR, par exemple, devraient également être impliqués dans l'initiative pour éviter les doublons.
- En matière d'allocations budgétaires et de champ d'activités, quelle complémentarité et quelle distinction sont prévues avec les sous-volets 1.1 et 1.2 ? Comme mentionné précédemment, nous appelons la CE à rendre les OSC et les ALR éligibles à l'ensemble des sous-priorités 1.1, 1.2 et 1.3.

Remarques sur le volet 2 : « Renforcer les réseaux des OSC et des AL dans le domaine du développement au niveau régional, européen et mondial »

- Pour ce volet, les versions anglaise et française de la note diffèrent. Les réseaux d'ALR n'apparaissent pas dans certaines parties du volet. Nous appelons la Commission à faire les corrections nécessaires et à **diffuser la bonne version dans les deux langues**, afin que les commentaires puissent être faits correctement.
- Nous proposons les modifications suivantes :
 - Thématiques de coopération citées : santé, commerce, droits de l'homme, immigration, justice globale, changement climatique, **sécurité alimentaire**, efficacité de l'aide.
 - À cet égard, les OSC européennes **et les AL européennes** peuvent jouer un rôle important dans la promotion des réseaux et de la coordination à différents niveaux et pour mettre en relation leurs partenaires locaux avec les réseaux mondiaux et avec les débats politiques à l'échelle mondiale.
 - Coordination renforcée des OSC **et des AL** aux niveaux régional et mondial
 - Le programme cherchera aussi à renforcer les plateformes **européennes d'OSC et d'AL**, et notamment leur capacité à construire des alliances transnationales, à se coordonner et à se collaborer, et à s'impliquer activement dans l'« advocacy » et dans les processus d'élaboration des politiques européennes.
- En matière de soutien aux réseaux d'ALR, le programme devrait viser à permettre un appui via des **programmes institutionnels pluriannuels** afin de renforcer la représentativité, les capacités et le plaidoyer des réseaux.
- Il nous semble important de soutenir les actions visant à **contribuer à l'agenda de développement de l'UE** et d'appuyer la coopération entre OSC et AL.
- Même si nous pensons qu'il est important de soutenir les réseaux aux niveaux régional, européen et mondial et, comme mentionné ci-dessus, d'appuyer les acteurs européens, une **clarification sur l'allocation budgétaire** serait nécessaire. En effet, les objectifs sont plus ambitieux que dans l'ancien programme ANE-AL, avec une allocation budgétaire presque identique.

Remarques sur le volet 3 : « Éducation au développement et sensibilisation »

- L'élargissement des actions d'éducation au développement et à la sensibilisation aux pays partenaires est positif et nous pouvons envisager des initiatives triangulaires (par exemple, 2 ALR en Europe + 1 ALR des pays partenaires), à **condition que les critères d'éligibilité ne soient pas trop restrictifs**.
- L'éducation au développement constitue un défi majeur pour la future politique de développement de l'UE.
- Le programme devrait également soutenir le renforcement des capacités en lui-même et la **mise en réseau des ALR dans le domaine de l'éducation au développement et à la sensibilisation**.

